



La República de Colombia
El Ministerio de Educación Nacional
y en su nombre
La Institución Educativa
Escuela Normal Superior
María Auxiliadora de Cúcuta

Creada oficialmente por Decreto No. 001028 del 02 de diciembre de 2003, acreditada por el Ministerio de Educación Nacional como Institución "FORMADORA DE FORMADORAS" con la Resolución No. 75 del 22 de enero de 2003.

Confiere a

Ribera Corredor María Juliana

Identificada con TI No. 92060257657 de Cúcuta

Título de

Bachiller Académica

Con Intensificación en Educación

Por razón de haber cursado los estudios correspondientes al Nivel de Educación Media, según el Proyecto Educativo Institucional.

Expedido en San José de Cúcuta, a los 28 días del mes de noviembre de 2009.

Libro No. 4

Folio No. 73

Registro No. 35

Hna. Nubia Rosa González Ramírez

Hna. Nubia Rosa González Ramírez
CC No. 22.081.889 de Santuario

Rectora

Hna. María Regala Toro Bolívar

Hna. María Regala Toro Bolívar
CC No. 22.055.546 de Sta. Rosa de Osos

Secretaria

La République de la Colombie
Le Ministère de l'Éducation Nationale
et en son nom le
l'Institution Éducative
Lycée
**« Escuela Normal Superior
Maria Auxiliadora »**

Crée officiellement par Décret No. 001028 du 02 Décembre 2003, accrédité par le Ministère de l'Éducation Nationale, en tant qu'Institution Éducative « FORMATRICE DE FORMATRICES », conformément à l'Arrêté No. 75 du 22 Janvier 2003
Confère à :

Rivera Corredor María Juliana

Identifiée avec la C.I. No. 92060257657 de Cúcuta

Le diplôme :
« Diplôme du Baccalauréat Général »
Modalité Académique
Avec Intensification en Éducation

Du fait qu'elle a suivi et approuvé les études concernant
l'Éducation Secondaire, conformément au Projet Éducatif Institutionnel

Délivré à San José de Cúcuta, le 28 du mois de Novembre 2009

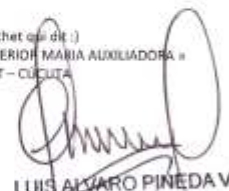
Livre No. 1 Folio 73 Registre No. 30

(Visible une signature)
Sœur Nubia Rosa González Ramírez
C.C. No. 22.081.889 de Santuario
Rectrice

(Visible une signature)
Sœur Maria Regina Toro Bolívar
C.C. No. 22.055.546 de Sta. Rosa de Osos
Secrétariat

(Visible un cachet qui dit :)
Lycée « ESCUELA NORMAL SUPERIOR MARIA AUXILIADORA »
RECTORAT – CÚCUTA

(Visible un cachet qui dit :)
Lycée « ESCUELA NORMAL SUPERIOR MARIA AUXILIADORA »
SECRETARIAT – CÚCUTA


LUIS ALVARO PINEDA V.
Traducteur et Interprète Officiel
Français - Espagnol - Français
Resolución No. 1345 Del 13 Ago. 2003
Min. Justicia



ATTESTATION DE COMPARABILITÉ POUR UN DIPLOME OBTENU À L'ÉTRANGER



Sèvres, le 27/02/2018

Référence dossier : 433614

Mme RIVERA Maria Juliana

Document(s) évalué(s) :

Intitulé :	Titulo de Bachiller Académico
Spécialité :	Educación
Établissement :	Escuela Normal Superior Maria Auxiliadora de Cúcuta
Date d'obtention :	28/11/2009
Pays d'obtention :	COLOMBIE
Durée officielle :	sanctionne la fin des études secondaires au terme de onze années d'études primaires et secondaires dans le système éducatif colombien
Débouchés :	accès à l'enseignement supérieur après la réussite d'un examen d'entrée
Accord bilatéral :	Décret n. 81-341 du 8 avril 1981 (J.O. 13 avril 1981)

Résultat de l'expertise*

Nomenclature française des niveaux de formation

IV

Cadre européen des certifications (CEC)

4

Remarques :

Pour information, sont comparables à un diplôme de niveau IV les diplômes étrangers donnant accès directement à l'enseignement supérieur, aux examens et concours permettant d'accéder à l'enseignement supérieur et/ou à une profession.

Cette attestation ne constitue pas une autorisation d'exercer une profession réglementée en France.

Noté la direction et est obligatoire
Le directeur

Stéphane FOIN



Cette comparaison est établie sur la base d'une évaluation effectuée par un expert du centre ENIC-NARIC France en charge de la reconnaissance des diplômes étrangers en France. Elle vise à aider le détenteur du diplôme étranger dans ses démarches auprès des administrations françaises. Elle vise également à aider les établissements d'enseignement et les employeurs (dans le cas des professions non réglementées) à apprécier les diplômes étrangers qui leur sont soumis, appréciation qui relève en dernier recours de leur responsabilité. Cette procédure d'évaluation n'inclut pas une authentification systématique des diplômes étrangers présentée par le titulaire. *Voir explications dans la seconde page.

La República de Colombia



MINISTERIO DE EDUCACIÓN NACIONAL
Y EN SU NOMBRE

LA UNIVERSIDAD DE PAMPLONA

CON PERSONERÍA JURÍDICA RECONOCIDA MEDIANTE DECRETO 1550 DE 1971

CONFIERE EL TÍTULO DE

LICENCIADA EN LENGUAS EXTRANJERAS: INGLÉS-FRANCÉS

A

MARIA JULIANA RIVERA CORREDOR

CC 1.090.452.585 Expedida en CUCUTA NORTE DE SANTADER

Quien cumplió satisfactoriamente los requisitos académicos exigidos. En testimonio de ello otorga el presente

DIPLOMA

En la ciudad de Pamplona, 27 de Marzo de 2015


Elio Daniel Serrano Velasco
Rector(a)


Clara Liliana Parra Zabala
Secretario(a) General

Registro 71289 Folio 295 Libro 10 de Diplomas de Grado

75348

Traduction au français, certifiée fidèle au document présenté et rédigé en espagnol. Cette traduction, pour son identification, est signée et porte le cachet de traducteur et interprète officiel de l'ingénieur belge Luis Alvaro Pineda Villegas, autorisé par le Ministère de l'Intérieur et de la Justice de la Colombie conformément à l'arrêté No. 1345 du 13 Août 2003, assermenté par le Tribunal Supérieur du District Judiciaire de Bogotá et agréé par le Ministère des Affaires Étrangères de la Colombie.
Chila, Colombia, le 16 Février 2018.
Email : xuxufos99@hotmail.com

La République de la Colombie

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET EN SON NOM

L'Université

« UNIVERSIDAD DE PAMPLONA »

AVEC PERSONNALITÉ JURIDIQUE RECONNUE CONFORMÉMENT AU DÉCRET 1550 DE 1971

CONFÈRE LE DIPLÔME EN TANT QUE

LICENCIÉE EN LANGUES ÉTRANGÈRES : ANGLAIS-FRANÇAIS

À

MARIA JULIANA RIVERA CORREDOR

C.C. 1.090.452.585 Délivrée à CÚCUTA NORTE DE SANTANDER

Qui a rempli à satisfaction les exigences académiques requises. En foi de quoi lui délivre le présent

DIPLÔME

À Pamplona, le 27 Mars 2015

(Visible une signature)

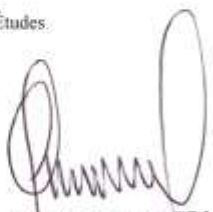
Elio Daniel Serrano Velasco
Recteur

(Visible une signature)

Clara Liliana Parra Zabala
Secrétaire Générale

Registre 71289 Folio 295 Livre 10 des Diplômes de fin d'Études.

75348


LUIS ALVARO PINEDA V.
Traducteur et Interprète Officiel
Français - Espagnol - Français
Resolución No. 1345 Del 13. Ag. 2003
Min. Justicia

ATTESTATION DE COMPARABILITÉ POUR UN DIPLÔME OBTENU À L'ÉTRANGER

Sèvres, le 27/02/2018

Référence dossier : 433614

Mme RIVERA Maria Juliana

Document(s) évalué(s) :

Intitulé :	Titulo de Licenciada en Lenguas Extranjeras: Inglés-Francés
Établissement :	Universidad de Pamplona
Date d'obtention :	27/03/2015
Pays d'obtention :	COLOMBIE
Durée officielle :	cinq années d'études supérieures dans le système éducatif colombien
Débouchés :	poursuite d'études à un niveau supérieur, notamment en "Magister" (Master) accès au marché de l'emploi dans le domaine de spécialisation

Résultat de l'expertise*

Nomenclature française des niveaux de formation

Cadre européen des certifications (CEC)

II

..

Cette attestation ne constitue pas une autorisation d'exercer une profession réglementée en France.

Pour le directeur et par délégation
Le directeur adjoint

Silphane FOH



Cette comparaison est établie sur la base d'une évaluation effectuée par un expert du centre ENIC-NARIC France en charge de la reconnaissance des diplômes étrangers en France. Elle vise à aider le détenteur du diplôme étranger dans ses démarches auprès des administrations françaises. Elle vise également à aider les établissements d'enseignement et les employeurs (dans le cas des professions non réglementées) à apprécier les diplômes étrangers qui leur sont soumis, appréciation qui relève en dernier recours de leur responsabilité. Cette procédure d'évaluation n'inclut pas une authentification systématique des diplômes étrangers présentés par le titulaire. *Voir explications dans la seconde page.